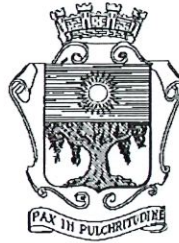


AR Prefecture

006-210600110-20260505-050526\_16-DE  
Reçu le 13/05/2026



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

## VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16 – PERSONNEL COMMUNAL – FIXATION DU NOMBRE DE  
REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET  
DECISION SUR LE RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA  
COLLECTIVITE

Séance Publique Ordinaire du 5 MAI 2026  
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, Mme Françoise SANCHINI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Arzu-Marie BAS, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Michèle VERDRU, M. Jean-Baptiste BARILI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sandrine BERTRAND, Mme Virginie LAMY, Mme Carolle LEBRUN, M. Hervé LAUBERTIE, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, Mme Nadia BONADEO, M. Adrien GUILLOT, M. Sébastien BROUCHET, Mme Manon CAISSON-STIVAL,

PROCURATIONS : M. Didier ALEXANDRE à M. Michel LOBACCARO, M. André RIOLI à Monsieur le Maire, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL.

QUORUM : 14

PRESENTS : 24

VOTANTS : 27

Secrétaire : Mme Manon CAISSON-STIVAL

Date de convocation de séance : 29 avril 2026

**AR Prefecture**

006-210600110-20260505-050526\_16-DE  
Reçu le 13/05/2026



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2026

XVI – PERSONNEL COMMUNAL – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET DECISION SUR LE RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Madame Arzu-Marie BAS, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 251-5 et s. ainsi que ses articles R. 252-30 et s.,

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Vu la délibération municipale n°8 du 26 février 2026 créant un comité social territorial commun entre la commune et le CCAS de Beaulieu-sur-Mer,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 09 avril 2026, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de représentants du personnel élus au sein du CST,

Considérant que l'effectif de la ville et du Centre communal d'action social de Beaulieu-sur-Mer apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 98 agents,

Considérant que le nombre de représentants du personnel élus au sein du CST doit être entre 3 et 5 titulaires (+ le même nombre de suppléants) lorsque l'effectif est compris entre 50 et 200,

Considérant qu'il est proposé :

- De fixer à 4 le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST et un nombre égal de représentants suppléants du personnel,
- D'instaurer le paritarisme numérique au sein de ce même CST en fixant à 4 le nombre de représentants titulaires de la collectivité et un nombre égal de représentants suppléants de la collectivité,
- D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité sur l'ensemble des affaires soumises à l'instance,

**AR Prefecture**

006-210600110-20260505-050526\_16-DE  
Reçu le 13/05/2026



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE,

- FIXE le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST à quatre (4) et un nombre égal de représentants suppléants du personnel,
- FIXE le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST à quatre (4) et un nombre égal de représentants suppléants,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces liées à la présente affaire.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX



**AR Prefecture**

006-210600110-20260505-050526\_16-DE  
Reçu le 13/05/2026

